

OCEANA CANADA

États financiers

31 décembre 2023

OCEANA CANADA
Table des matières des états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2023

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres d'Oceana Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Oceana Canada (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Oceana Canada au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

(suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hogg, Shain & Scheck PC

Toronto (Ontario)
10 avril 2024

Autorisé à exercer la comptabilité publique par
l'Ordre des comptables professionnels agréés de
l'Ontario

OCEANA CANADA
État de la situation financière
au 31 décembre 2023

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 252 335 \$	1 527 539 \$
Débiteurs (note 3)	34 293	78 102
Taxe de vente harmonisée à recevoir	71 278	74 641
Frais payés d'avance	87 870	80 878
	1 445 776	1 761 160
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	20 835	14 255
	1 466 611 \$	1 775 415 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	114 484 \$	81 812 \$
Apports reportés (note 5)	497 598	1 022 883
	612 082	1 104 695
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	854 529	670 720
	1 466 611 \$	1 775 415 \$
 ENGAGEMENTS (note 6)		

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, Administrateur

_____, Administrateur

OCEANA CANADA
État des résultats et de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2023

	2023		2022
PRODUITS			
Subventions (<i>notes 7 et 8</i>)	3 037 256	\$	2 686 388
Apports en nature (<i>note 8</i>)	286 476		271 896
Honoraires de services-conseils (<i>note 8</i>)	223 644		160 473
Dons	158 923		139 716
Intérêts et autre	7		3
Apports en capital	-		383
	3 706 306		3 258 859
CHARGES			
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	2 142 040		1 778 838
Consultants	362 189		334 820
Services en nature (<i>note 8</i>)	286 476		271 896
Loyer	223 951		206 426
Publicité	196 258		187 394
Déplacements	158 430		83 086
Frais de bureau et généraux	112 946		92 287
Conférences et événements	11 666		134 186
Amortissement des immobilisations corporelles	11 537		13 408
Frais bancaires	9 297		8 587
Assurances	7 707		7 558
	3 522 497		3 118 486
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	183 809		140 373
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	670 720		530 347
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	854 529	\$	670 720

OCEANA CANADA
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	183 809 \$	140 373 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 537	13 408
Apports en capital	-	(383)
	<u>195 346</u>	<u>153 398</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	43 809	(31 163)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	3 363	(45 280)
Frais payés d'avance	(6 992)	(22 528)
Créditeurs et frais courus	32 672	18 150
Apports reportés	(525 285)	231 990
	<u>(452 433)</u>	<u>151 169</u>
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	<u>(257 087)</u>	<u>304 567</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(18 117)</u>	<u>(6 137)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	275 204	298 430
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 527 539</u>	<u>1 229 109</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 252 335 \$</u>	<u>1 527 539 \$</u>

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2023

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Oceana Canada (l'« organisme ») a été constitué le 22 mars 2013 sans capital-actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014. Il est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada); à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu et est autorisé à remettre des reçus de dons officiels à des fins fiscales.

L'organisme est un organisme national dédié exclusivement à la protection des océans. L'organisme a pour objectif de protéger les océans à l'échelle mondiale, afin de protéger et de restaurer la biodiversité et l'abondance des océans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction et ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, tels que les dons et les montants reçus lors de collectes de fonds, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir à condition que la contrepartie puisse être raisonnablement déterminée et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports grevés d'une affectation externe, tels que les subventions et les dons, liés à des charges de la période courante, sont constatés à titre de produits au cours de la période courante. Les apports grevés d'une affectation externe reçus au cours de la période courante pour des charges qui seront engagées au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les apports grevés d'une affectation externe reliés à l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de produits dans la même période au cours de laquelle ces immobilisations corporelles sont amorties, selon la même méthode.

Les honoraires de services-conseils sont constatés lors de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme se composent de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs. L'organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indices d'une possible dépréciation. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de toute réduction ou reprise de valeur est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire selon la durée de vie utile estimative sur les périodes suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée des baux

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles amortissables, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif à détenir et à utiliser avec son coût de remplacement. Si l'actif est déprécié, la perte de valeur à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur son coût de remplacement. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et une charge à l'excédent des produits sur les charges au cours de l'exercice. Une perte de valeur n'est pas reprise si la juste valeur de l'actif à long terme concerné augmente par la suite.

Dons d'équipement et de services

À l'exception des contributions en nature fournies par Oceana inc. (note 8), les dons de matériel et de services qui sont normalement achetés par l'organisme ne sont pas enregistrés dans les comptes. Les bénévoles donnent de leur temps pour aider l'organisme à fournir ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services reçus des bénévoles, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif nécessite de la part de la direction de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. De telles estimations sont revues périodiquement et des ajustements aux produits et charges sont apportés au besoin durant l'exercice auquel ils sont connus. De telles estimations comprennent la recouvrabilité des comptes clients, la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins du calcul de l'amortissement, ainsi que la détermination des frais courus en fin d'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas soumis à des risques importants de crédit, de marché ou de liquidité reliés à ses instruments financiers, ce qui est conforme avec l'exercice précédent.

L'encaisse correspond aux soldes en caisse et aux dépôts bancaires auprès d'importantes institutions financières canadiennes et américaines. L'encaisse est suffisante pour couvrir les passifs courants à mesure qu'ils viennent à échéance.

Les débiteurs au 31 décembre 2023 comprennent 0 \$ (25 000 \$ en 2022) à recevoir du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne. Les comptes clients font l'objet d'un suivi régulier afin de minimiser et d'atténuer le risque de crédit lié aux montants non perçus.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	100 658 \$	87 826 \$	12 832 \$	7 943 \$
Mobilier et agencements	69 920	64 469	5 451	4 636
Équipement de bureau	26 068	23 516	2 552	695
Améliorations locatives	164 919	164 919	-	981
	361 565 \$	340 730 \$	20 835 \$	14 255 \$

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2023

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés au 31 décembre se détaillent comme suit :

	2023		2022	
Gordon and Betty Moore Foundation	202 628	\$	241 300	\$
Oceana, inc.	114 079		121 371	
Donner Canadian Foundation	105 891		93 695	
Fondation Echo	75 000			
The Nikita Foundation	-		492 981	
Only One, inc.	-		45 111	
Charities Aid Foundation of America	-		28 425	
	497 598	\$	1 022 883	\$

L'évolution des apports reportés pour l'exercice se détaille comme suit :

	2023		2022	
Solde au début de l'exercice	1 022 883	\$	790 893	\$
Plus : subventions reçues au cours de l'exercice	2 511 971		2 918 378	
Moins : subventions constatées à titre de produits au cours de l'exercice	(3 037 256)		(2 686 388)	
Solde à la fin de l'exercice	497 598	\$	1 022 883	\$

6. ENGAGEMENTS

L'organisme loue des espaces de bureau à Toronto, Ottawa et Halifax. Les paiements de loyer annuels minimums à effectuer au cours des prochains exercices, incluant les impôts fonciers et les frais d'exploitation, sont les suivants au 31 décembre 2023 :

2024	220 503 \$
2025	151 231
2026	17 572
2027	18 094
2028	12 178
	419 578 \$

7. PRODUITS DE SUBVENTIONS

	2023		2022	
The Nikita Foundation	1 492 981	\$	678 310	\$
Gordon and Betty Moore Foundation	712 002		602 992	
Oceana, inc. (note 8)	614 292		1 095 801	
Donner Canadian Foundation	92 804		95 471	
Only One, inc.	48 272		149 465	
FedEx Corporation	46 568		-	
Charities Aid Foundation of America	30 337		34 648	
Emploi et Développement social Canada	-		4 701	
Ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne	-		25 000	
	3 037 256	\$	2 686 388	\$

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2023

8. OCEANA, INC.

Oceana, inc., organisme indépendant situé aux États-Unis, fournit des services de soutien administratif, de comptabilité et autres services à l'organisme en vertu d'une entente de services. Les services fournis par Oceana, inc. sont comptabilisés à titre d'apports en nature à l'état des résultats et sont compensés par une charge équivalente imputée aux résultats dans le poste Services en nature. Les opérations non monétaires avec Oceana, inc. sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées au coût engagé par Oceana, inc. pour la prestation des services, qui équivaut approximativement à la juste valeur.

Les services suivants ont été fournis à l'organisme par Oceana, inc. :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Salaires et avantages sociaux	223 242	\$	221 192	\$
Autres	63 234		50 704	
	<u>286 476</u>	<u>\$</u>	<u>271 896</u>	<u>\$</u>

Oceana, inc. et l'organisme ne sont pas liés au sens où les deux organismes ne se partagent pas un conseil d'administration commun.

Les apports en nature reçus par l'organisme de la part d'Oceana, inc. constituent 8 % des produits totaux pour l'exercice (8 % en 2022). Au cours de l'exercice, Oceana, inc. a octroyé une contribution monétaire de 577 327 \$ (897 000 \$ en 2022) à l'organisme, dans le cadre d'une entente prévoyant un soutien financier pour des programmes et des activités d'exploitation de l'organisme. Des produits d'honoraires de services-conseils ont été générés par l'organisme dans le cadre de la prestation de services à Oceana, inc. au cours de l'exercice.
